



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-28254>

Département(s) de publication : 42

Annonce n° 26-28254

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CHU ST ETIENNE

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : DMS 2024-02 / AO092 Pour la fourniture de Dispositifs Médicaux Stériles à usage unique

Description : Pour la fourniture de Dispositifs Médicaux Stériles à usage unique pour : Casaque, drapage opératoire, compresse, instrument, cupule, tampon, set, pansement tous types, thérapie par pression négative, brosse chirurgicale, immobilisation, contention / compression, maintien. Dialyse, aphérèse, immunophérèse Biberon, lacs suspenseurs, dispositifs médicaux non implantables : médecine, chirurgie, électrophysiologie, radiologie, angioplastie, coronarographie. Dispositifs médicaux implantables toutes spécialités PERIODES : Du 01/07 /2025 ou de la date de notification au 30/06/2026 ; Reconductible 3 fois 1 an jusqu'au 30/06 /2029 Sauf pour les lots 293 à 303 : De la date de notification au 30/06/2026 ; Reconductible 1 fois 1 an jusqu'au 30/06/2027 Sauf pour les lots 305 à 344 et 346 à 353 : De la date de notification au 31/12/2026 ; Reconductible 2 fois 1an jusqu'au 31/12/2028 Sauf pour le lot 345 : De la date de notification au 31/12/2026 ; Reconductible 1 fois 1 an jusqu'au 31/12/2027 Date d'entrée différée pour les lots 1 et 3 à 5 : pour le CHU Saint-Etienne ; Entrée au 01/10/2025

Identifiant de la procédure : 89beb331-5c45-4a56-aa3e-6f7538979fea

Identifiant interne : DMS 2024-02 / AO092

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33141110 Pansements

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : 4 TROUSSE OPERATOIRE UNIVERSELLE STANDARD

Description : TROUSSE OPERATOIRE UNIVERSELLE STANDARD

Identifiant interne : 4 TROUSSE OPERATOIRE UNIVERSELLE STANDARD

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 140,580 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice

administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : 5 TROUSSE OPERATOIRE UNIVERSELLE GRANDE DIMENSION STANDARD

Description : TROUSSE OPERATOIRE UNIVERSELLE GRANDE DIMENSION STANDARD

Identifiant interne : 5 TROUSSE OPERATOIRE UNIVERSELLE GRANDE DIMENSION STANDARD

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 140,580 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : 6 TROUSSE OPERATOIRE COELIOSCOPIE 4 CHAMPS COMPOSITE

Description : TROUSSE OPERATOIRE COELIOSCOPIE 4 CHAMPS COMPOSITE

Identifiant interne : 6 TROUSSE OPERATOIRE COELIOSCOPIE 4 CHAMPS COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 40,776 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : 7 TROUSSE OPERATOIRE LAPAROTOMIE COMPOSITE

Description : 7 TROUSSE OPERATOIRE LAPAROTOMIE COMPOSITE

Identifiant interne : 7 TROUSSE OPERATOIRE LAPAROTOMIE COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 40,776 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : 10 TROUSSE OPERATOIRE VESICULE / COLON COMPOSITE

Description : 10 TROUSSE OPERATOIRE VESICULE / COLON COMPOSITE

Identifiant interne : 10 TROUSSE OPERATOIRE VESICULE / COLON COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable

(environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0006

Titre : 12 TROUSSE OPERATOIRE CHAMP FENETRE CENTREE STANDARD

Description : 12 TROUSSE OPERATOIRE CHAMP FENETRE CENTREE STANDARD

Identifiant interne : 12 TROUSSE OPERATOIRE CHAMP FENETRE CENTREE STANDARD

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0007

Titre : 13 TROUSSE OPERATOIRE PETITE INTERVENTION COMPOSITE

Description : 13 TROUSSE OPERATOIRE PETITE INTERVENTION COMPOSITE

Identifiant interne : 13 TROUSSE OPERATOIRE PETITE INTERVENTION COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0008

Titre : 14 TROUSSE OPERATOIRE CHAMP FENETRE EXCENTREE STANDARD

Description : 14 TROUSSE OPERATOIRE CHAMP FENETRE EXCENTREE STANDARD

Identifiant interne : 14 TROUSSE OPERATOIRE CHAMP FENETRE EXCENTREE STANDARD

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités

gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence.
Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0009

Titre : 18 TROUSSE OPERATOIRE EXTREMITÉ PÉDIATRIE STANDARD

Description : 18 TROUSSE OPERATOIRE EXTREMITÉ PÉDIATRIE STANDARD

Identifiant interne : 18 TROUSSE OPERATOIRE EXTREMITÉ PÉDIATRIE STANDARD

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite

ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0010

Titre : 22 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROPLASTIE HANCHE COMPOSITE

Description : 22 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROPLASTIE HANCHE COMPOSITE

Identifiant interne : 22 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROPLASTIE HANCHE COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein

contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0011

Titre : 23 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROPLASTIE HANCHE COMPOSITE

Description : 23 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROPLASTIE HANCHE COMPOSITE

Identifiant interne : 23 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROPLASTIE HANCHE COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :

o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès

de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0012

Titre : 24 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROPLASTIE DE HANCHE / EPAULE COMPOSITE

Description : 24 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROPLASTIE DE HANCHE / EPAULE COMPOSITE

Identifiant interne : 24 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROPLASTIE DE HANCHE / EPAULE COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le

cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0013

Titre : 26 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROSCOPIE DU GENOU COMPOSITE

Description : 26 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROSCOPIE DU GENOU COMPOSITE

Identifiant interne : 26 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROSCOPIE DU GENOU COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice

administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0014

Titre : 27 TROUSSE OPERATOIRE CHIRURGIE GENOU / PIED COMPOSITE

Description : 27 TROUSSE OPERATOIRE CHIRURGIE GENOU / PIED COMPOSITE

Identifiant interne : 27 TROUSSE OPERATOIRE CHIRURGIE GENOU / PIED COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0015

Titre : 28 TROUSSE OPERATOIRE POUR PROTHESE TOTALE GENOU ET TRAUMATOLOGIE JAMBE / CHEVILLE

Description : 28 TROUSSE OPERATOIRE POUR PROTHESE TOTALE GENOU ET TRAUMATOLOGIE JAMBE / CHEVILLE

Identifiant interne : 28 TROUSSE OPERATOIRE POUR PROTHESE TOTALE GENOU ET TRAUMATOLOGIE JAMBE / CHEVILLE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0016

Titre : 29 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROSCOPIE DU GENOU COMPOSITE

Description : 29 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROSCOPIE DU GENOU COMPOSITE

Identifiant interne : 29 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROSCOPIE DU GENOU COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0017

Titre : 30 TROUSSE OPERATOIRE EXTREMITE COMPOSITE

Description : 30 TROUSSE OPERATOIRE EXTREMITE COMPOSITE

Identifiant interne : 30 TROUSSE OPERATOIRE EXTREMITE COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable

(environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infirmité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0018

Titre : 31 TROUSSE OPERATOIRE CHIRURGIE DU GENOU COMPOSITE

Description : 31 TROUSSE OPERATOIRE CHIRURGIE DU GENOU COMPOSITE

Identifiant interne : 31 TROUSSE OPERATOIRE CHIRURGIE DU GENOU COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0019

Titre : 32 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROPLASTIE HANCHE / GENOU COMPOSITE

Description : 32 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROPLASTIE HANCHE / GENOU COMPOSITE

Identifiant interne : 32 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROPLASTIE HANCHE / GENOU COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0020

Titre : 34 TROUSSE OPERATOIRE POUR ARTHROSCOPIE DE L'EPAULE STANDARD

Description : 34 TROUSSE OPERATOIRE POUR ARTHROSCOPIE DE L'EPAULE STANDARD

Identifiant interne : 34 TROUSSE OPERATOIRE POUR ARTHROSCOPIE DE L'EPAULE STANDARD

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités

gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence.
Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0021

Titre : 35 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROSCOPIE DE L'EPAULE COMPOSITE

Description : 35 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROSCOPIE DE L'EPAULE COMPOSITE

Identifiant interne : 35 TROUSSE OPERATOIRE ARTHROSCOPIE DE L'EPAULE COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite

ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0022

Titre : 37 TROUSSE OPERATOIRE MAIN COMPOSITE

Description : 37 TROUSSE OPERATOIRE MAIN COMPOSITE

Identifiant interne : 37 TROUSSE OPERATOIRE MAIN COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein

contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0023

Titre : 38 TROUSSE OPERATOIRE MAIN GROSSE CHIRURGIE COMPOSITE

Description : 38 TROUSSE OPERATOIRE MAIN GROSSE CHIRURGIE COMPOSITE

Identifiant interne : 38 TROUSSE OPERATOIRE MAIN GROSSE CHIRURGIE COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :

o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès

de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0024

Titre : 39 TROUSSE OPERATOIRE MAIN COMPOSITE

Description : 39 TROUSSE OPERATOIRE MAIN COMPOSITE

Identifiant interne : 39 TROUSSE OPERATOIRE MAIN COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale

concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0025

Titre : 41 TROUSSE OPERATOIRE POUR TABLE DE CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE COMPOSITE

Description : 41 TROUSSE OPERATOIRE POUR TABLE DE CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE COMPOSITE

Identifiant interne : 41 TROUSSE OPERATOIRE POUR TABLE DE CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0026

Titre : 44 TROUSSE OPERATOIRE VARICES

Description : 44 TROUSSE OPERATOIRE VARICES

Identifiant interne : 44 TROUSSE OPERATOIRE VARICES

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0027

Titre : 48 TROUSSE OPERATOIRE DOUBLE VOIE STANDARD

Description : 48 TROUSSE OPERATOIRE DOUBLE VOIE STANDARD

Identifiant interne : 48 TROUSSE OPERATOIRE DOUBLE VOIE STANDARD

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0028

Titre : 49 TROUSSE OPERATOIRE DE CHIRURGIE VOIE BASSE STANDARD

Description : 49 TROUSSE OPERATOIRE DE CHIRURGIE VOIE BASSE STANDARD

Identifiant interne : 49 TROUSSE OPERATOIRE DE CHIRURGIE VOIE BASSE STANDARD

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence.
Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0029

Titre : 54 TROUSSE OPERATOIRE CESARIENNE COMPOSITE

Description : 54 TROUSSE OPERATOIRE CESARIENNE COMPOSITE

Identifiant interne : 54 TROUSSE OPERATOIRE CESARIENNE COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable

(environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0030

Titre : 59 TROUSSE ACCOUCHEMENT COMPOSITE

Description : 59 TROUSSE ACCOUCHEMENT COMPOSITE

Identifiant interne : 59 TROUSSE ACCOUCHEMENT COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0031

Titre : 65 TROUSSE OPERATOIRE OPHTALMOLOGIE STANDARD

Description : 65 TROUSSE OPERATOIRE OPHTALMOLOGIE STANDARD

Identifiant interne : 65 TROUSSE OPERATOIRE OPHTALMOLOGIE STANDARD

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0032

Titre : 66 TROUSSE OPERATOIRE OPHTALMOLOGIE CATARACTE COMPOSITE

Description : 66 TROUSSE OPERATOIRE OPHTALMOLOGIE CATARACTE COMPOSITE

Identifiant interne : 66 TROUSSE OPERATOIRE OPHTALMOLOGIE CATARACTE COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités

gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence.
Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0033

Titre : 68 TROUSSE OPERATOIRE OPHTALMOLOGIE STRABISME STANDARD

Description : 68 TROUSSE OPERATOIRE OPHTALMOLOGIE STRABISME STANDARD

Identifiant interne : 68 TROUSSE OPERATOIRE OPHTALMOLOGIE STRABISME STANDARD

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite

ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0034

Titre : 70 TROUSSE OPERATOIRE OPHTALMOLOGIE PAUPIERE COMPOSITE

Description : 70 TROUSSE OPERATOIRE OPHTALMOLOGIE PAUPIERE COMPOSITE

Identifiant interne : 70 TROUSSE OPERATOIRE OPHTALMOLOGIE PAUPIERE COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein

contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0035

Titre : 72 TROUSSE OPERATOIRE CHIRURGIE TETE ET COU STANDARD

Description : 72 TROUSSE OPERATOIRE CHIRURGIE TETE ET COU STANDARD

Identifiant interne : 72 TROUSSE OPERATOIRE CHIRURGIE TETE ET COU STANDARD

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :

o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès

de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0036

Titre : 75 TROUSSE OPERATOIRE CRANE COMPOSITE

Description : 75 TROUSSE OPERATOIRE CRANE COMPOSITE

Identifiant interne : 75 TROUSSE OPERATOIRE CRANE COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale

concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0037

Titre : 76 TROUSSE OPERATOIRE COLONNE COMPOSITE

Description : 76 TROUSSE OPERATOIRE COLONNE COMPOSITE

Identifiant interne : 76 TROUSSE OPERATOIRE COLONNE COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-

cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0038

Titre : 78 TROUSSE POSE STIMULATEUR CARDIAQUE ET DEFIBRILLATEUR COMPOSITE

Description : 78 TROUSSE POSE STIMULATEUR CARDIAQUE ET DEFIBRILLATEUR COMPOSITE

Identifiant interne : 78 TROUSSE POSE STIMULATEUR CARDIAQUE ET DEFIBRILLATEUR COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0039

Titre : 79 TROUSSE POSE STIMULATEUR CARDIAQUE COMPOSITE

Description : 79 TROUSSE POSE STIMULATEUR CARDIAQUE COMPOSITE

Identifiant interne : 79 TROUSSE POSE STIMULATEUR CARDIAQUE COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infirmité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0040

Titre : 90 TROUSSE OPERATOIRE UROLOGIE VOIE BASSE COMPOSITE

Description : 90 TROUSSE OPERATOIRE UROLOGIE VOIE BASSE COMPOSITE

Identifiant interne : 90 TROUSSE OPERATOIRE UROLOGIE VOIE BASSE COMPOSITE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0041

Titre : 93 CHAMP OPERATOIRE MAIN

Description : 93 CHAMP OPERATOIRE MAIN

Identifiant interne : 93 CHAMP OPERATOIRE MAIN

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence.
Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0042

Titre : 99 CHAMP OPERATOIRE 150 x 200 CM FENETRE ADHESIVE EXCENTREE DIAMETRE 6 CM

Description : 99 CHAMP OPERATOIRE 150 x 200 CM FENETRE ADHESIVE EXCENTREE DIAMETRE 6 CM

Identifiant interne : 99 CHAMP OPERATOIRE 150 x 200 CM FENETRE ADHESIVE EXCENTREE DIAMETRE 6 CM

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable

(environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0043

Titre : 109 CHAMP TABLE

Description : 109 CHAMP TABLE

Identifiant interne : 109 CHAMP TABLE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique. Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0044

Titre : 111 HOUSSE RECTANGULAIRE 105 x 190CM EN POLYETHYLENE POUR ISOLATION AMPLIFICATEUR BRILLANCE

Description : 111 HOUSSE RECTANGULAIRE 105 x 190CM EN POLYETHYLENE POUR ISOLATION AMPLIFICATEUR BRILLANCE

Identifiant interne : 111 HOUSSE RECTANGULAIRE 105 x 190CM EN POLYETHYLENE POUR ISOLATION AMPLIFICATEUR BRILLANCE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi

que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0045

Titre : 112 HOUSSE ISOLATION MINI AMPLIFICATEUR DE BRILLANCE

Description : 112 HOUSSE ISOLATION MINI AMPLIFICATEUR DE BRILLANCE

Identifiant interne : 112 HOUSSE ISOLATION MINI AMPLIFICATEUR DE BRILLANCE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite

ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0046

Titre : 114 HOUSSE STERILE POUR PIECE A MAIN

Description : 114 HOUSSE STERILE POUR PIECE A MAIN

Identifiant interne : 114 HOUSSE STERILE POUR PIECE A MAIN

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein

contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0047

Titre : 138 CHAMP SOIN STERILE

Description : 138 CHAMP SOIN STERILE

Identifiant interne : 138 CHAMP SOIN STERILE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :

o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès

de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0048

Titre : 139 CHAMP A ANNEAU POLYETHYLENE 90 x 90 CM

Description : 139 CHAMP A ANNEAU POLYETHYLENE 90 x 90 CM

Identifiant interne : 139 CHAMP A ANNEAU POLYETHYLENE 90 x 90 CM

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale

concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0049

Titre : 169 SET ASEPSIE ANESTHESIE LOCOREGIONALE

Description : 169 SET ASEPSIE ANESTHESIE LOCOREGIONALE

Identifiant interne : 169 SET ASEPSIE ANESTHESIE LOCOREGIONALE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-

cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0050

Titre : 170 SET ANTISEPSIE RACHIANESTHESIE

Description : 170 SET ANTISEPSIE RACHIANESTHESIE

Identifiant interne : 170 SET ANTISEPSIE RACHIANESTHESIE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0051

Titre : 177 SET ASEPSIE STERILE POUR PREPARATION DE L'OPERE

Description : 177 SET ASEPSIE STERILE POUR PREPARATION DE L'OPERE

Identifiant interne : 177 SET ASEPSIE STERILE POUR PREPARATION DE L'OPERE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0052

Titre : 179 SET BADIGEON

Description : 179 SET BADIGEON

Identifiant interne : 179 SET BADIGEON

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0053

Titre : 194 CUPULE 500 ML A CIMENT AVEC SPATULE USAGE UNIQUE STERILE

Description : 194 CUPULE 500 ML A CIMENT AVEC SPATULE USAGE UNIQUE STERILE

Identifiant interne : 194 CUPULE 500 ML A CIMENT AVEC SPATULE USAGE UNIQUE STERILE

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage.
o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence.
Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0054

Titre : 260 Brosse chirurgicale sèche stérile

Description : 260 Brosse chirurgicale sèche stérile

Identifiant interne : 260 Brosse chirurgicale sèche stérile

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33140000 Consommables médicaux

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33141110 Pansements

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Informations complémentaires : Etablissements participant au marché : CH ARDECHE
NORD - ANNONAY CH DU FOREZ HOPITAL DU GIER HOPITAL LE CORBUSIER – FIRMINY
CH DE ROANNE CHU DE SAINT ETIENNE CH DE SAINT FELICIEN CH MAURICE ANDRE
SAINT-GALMIER CH SAINT JUST LA PENDUE

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2026

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Intérêt thérapeutique et technique : 58 %

Description : Intérêt thérapeutique et technique : 58 % Cet intérêt sera apprécié par référence au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : qualité intrinsèque du dispositif, de son conditionnement et de son étiquetage jugé sur :
o Examen, évaluation des spécimens et analyse de la documentation technique.
Seuls des dispositifs jugés conformes aux exigences du CCTP pourront faire l'objet d'essais dans les services

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 58

Critère :

Type : Coût

Description : Le coût d'utilisation : 40 % Les prix sont réputés comprendre l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres frappant la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement et emballage. o Les unités gratuites seront acceptées et le coût de revient sera recalculé en conséquence. Dans ce cas, le coût de revient final sera proposé par le fournisseur.

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Le développement durable : 2 % Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable

(environnemental, sociétal) o Ce critère tient compte des actions mises en place par la société dans le cadre du développement durable (environnemental, sociétal)

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 2

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature de l'accord-cadre (article L 551-1 du code de justice administrative). Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature de l'accord-cadre, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative). Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature de l'accord-cadre (article L. 521-1 du code de justice administrative). Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois à partir de la notification ou de la publication de toute décision unilatérale concourant à la conclusion de l'accord-cadre (acte détachable de l'accord-cadre). Si ce recours est introduit conjointement à un référé-suspension, il doit être introduit avant la signature de l'accord-cadre. Un recours de plein contentieux peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre. Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer l'accord-cadre

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis : 23,000,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 4 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 140,580 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 8

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 05 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 123,888 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 6 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Valeur de l'offre : 40,776 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 07 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0004

Valeur de l'offre : 11,195.6 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0005

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 10 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0005

Valeur de l'offre : 23,380 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0006

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 12 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0006

Valeur de l'offre : 7,728 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0007

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 13 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0007

Valeur de l'offre : 4,480 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0008

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 14 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0008

Valeur de l'offre : 5,390 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0009

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 18 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0009

Valeur de l'offre : 3,180 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0010

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 22 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0010

Valeur de l'offre : 140,800 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0011

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 23 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0011

Valeur de l'offre : 4,500 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0012

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 24 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0012

Valeur de l'offre : 26,280 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0013

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 26

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0013

Valeur de l'offre : 9,680 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0014

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 27 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0014

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0015

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 28 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0015

Valeur de l'offre : 660 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0016

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 29 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0016

Valeur de l'offre : 6,364.8 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0017

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 30 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0017

Valeur de l'offre : 163,200 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0018

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 31 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0018

Valeur de l'offre : 2,800 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 2

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0019

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 32 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0019

Valeur de l'offre : 10,770 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0020

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 34 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0020

Valeur de l'offre : 1,867.6 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0021

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 35 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0021

Valeur de l'offre : 17,330.4 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0022

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 37

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0022

Valeur de l'offre : 50,700 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0023

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 38 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0023

Valeur de l'offre : 50,483.2 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0024

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 39 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0024

Valeur de l'offre : 9,240 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0025

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 41 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0025

Valeur de l'offre : 20,680 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0026

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 44 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0026

Valeur de l'offre : 2,240 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0027

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 48 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0027

Valeur de l'offre : 34,406.4 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0028

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 49 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0028

Valeur de l'offre : 27,600 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0029

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 54 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0029

Valeur de l'offre : 62,660 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0030

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 59

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0030

Valeur de l'offre : 40,040 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0031

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 65 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0031

Valeur de l'offre : 790.4 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0032

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 66 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0032

Valeur de l'offre : 324,704 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0033

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 68 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0033

Valeur de l'offre : 1,448 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0034

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 70 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0034

Valeur de l'offre : 34,560 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0035

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 72 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0035

Valeur de l'offre : 18,104 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0036

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 75

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0036

Valeur de l'offre : 49,000 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0037

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 76

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0037

Valeur de l'offre : 197,200 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0038

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 78 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0038

Valeur de l'offre : 97,448 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0039

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 79 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0039

Valeur de l'offre : 2,400 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0040

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 90 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0040

Valeur de l'offre : 102,950 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0041

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 93 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0041

Valeur de l'offre : 6,300 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0042

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 99 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0042

Valeur de l'offre : 3,527.68 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0043

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 109 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0043

Valeur de l'offre : 40,796.8 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0044

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 111 MEDLINE

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0044

Valeur de l'offre : 23,954 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0045

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 112

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0045

Valeur de l'offre : 8,162 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0046

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 114

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0046

Valeur de l'offre : 2,960 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0047

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 138

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0047

Valeur de l'offre : 53,967.2 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0048

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 139

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0048

Valeur de l'offre : 6,232.8 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0049

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 169

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0049

Valeur de l'offre : 19,200 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0050

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 170

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0050

Valeur de l'offre : 3,124.8 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0051

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 177

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0051

Valeur de l'offre : 13,500 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0052

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 179

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0052

Valeur de l'offre : 13,000 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0053

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 194

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0053

Valeur de l'offre : 4,678.2 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0054

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,000,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Offre :

Identifiant de l'offre : OFFRE LOT 260

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0054

Valeur de l'offre : 67,796 Euro

Sous-traitance : Pas encore connu

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 253057

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 11/04/2025

Date de conclusion du marché : 27/05/2025

Organisation qui signe le marché : CHU ST ETIENNE

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 7

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CHU ST ETIENNE

Numéro d'enregistrement : 26420030400808

Ville : SAINT ETIENNE

Code postal : 42055

Subdivision pays (NUTS) : Loire (FRK25)

Pays : France

Adresse électronique : laurence.vetard@chu-st-etienne.fr

Téléphone : 0477127915

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Lyon

Numéro d'enregistrement : 176900058

Adresse postale : 184 rue Duguesclin

Ville : LYON

Code postal : 69433

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Téléphone : 0478141010

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : MEDLINE INTERNATIONAL FRANCE SAS

Taille de l'opérateur économique : Moyenne

Numéro d'enregistrement : 40853724900034

Adresse postale : Le Val Saint Quentin 2 rue René Caudron

Ville : VOISINS LE BRETONNEUX

Code postal : 78960

Subdivision pays (NUTS) : Yvelines (FR103)

Pays : France

Adresse électronique : g-fr-pricing@medline.com

Téléphone : 0130053400

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0002, LOT-0003, LOT-0004, LOT-0005, LOT-0006, LOT-0007, LOT-0008, LOT-0009, LOT-0010, LOT-0011, LOT-0012, LOT-0013, LOT-0014, LOT-0015, LOT-0016, LOT-0017, LOT-0018, LOT-0019, LOT-0020, LOT-0021, LOT-0022, LOT-0023, LOT-0024, LOT-0025, LOT-0026, LOT-0027, LOT-0028, LOT-0029, LOT-0030, LOT-0031, LOT-0032, LOT-0033, LOT-0034, LOT-0035, LOT-0036, LOT-0037, LOT-0038, LOT-0039, LOT-0040, LOT-0041, LOT-0042, LOT-0043, LOT-0044, LOT-0045, LOT-0046, LOT-0047, LOT-0048, LOT-0049, LOT-0050, LOT-0051, LOT-0052, LOT-0053, LOT-0054

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 35a59c90-ebf7-49c3-9a56-54214d279c9d - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 18/03/2026 à 14:09

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/03/2026